



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
05/07/2024	05/07/2024	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme GHILACI Marion
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse		X	Mme HAAS Valérie
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme LLORDEN Anne-Marie		

Délibération n°2024-07-10-03

Résultat du vote **16 pour**

Objet : Acquisition amiable de parcelles rue du Saout à Briatexte

Les parcelles B2005, B 247, et B1704 sises rue du Saout, 81390 Briatexte sont à vendre. Dans le cadre du projet futur d'agrandissement du cimetière et compte tenu de l'emplacement de ces biens il convient de les acquérir.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

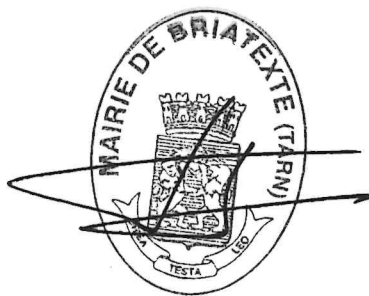
Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter les services des Domaines.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition des biens cadastrés B0247, B1704 et B2005 d'une contenance totale de 1013 m², situés rue du Saout à Briatexte.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble et des parcelles pour un prix maximum de 40 000 € net vendeur.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

